

AH.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-379 DU 05 AOUT 1999

Accordant la nationalité béninoise
à monsieur ABDUL AHAD Michel.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Loi n°65-17 du 23 juin 1965 portant Code de la Nationalité Dahoméenne ;
- Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- Vu le Décret n° 97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu la requête de monsieur ABDUL AHAD Michel Antoun et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur proposition du garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 juillet 1999 ;

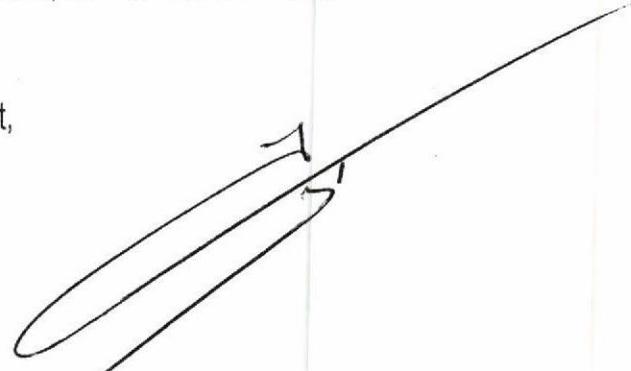
DECRETE :

Article 1^{er}.- La nationalité béninoise est accordée à monsieur ABDUL AHAD Michel né le 2 août 1965 à Méziara(Liban) de ABDUL AHAD Antoun et de MERHI Warde.

Article 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 05 Août 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

Le Ministre d'Etat, chargé de la coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan,
du Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Kolawolé A. IDJI.

Le garde des sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,



Joseph H. GNONLONFON.

Ampliations : PR 6 CC 4 SGG 2 CS 1 MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 15
DEPARTEMENT 6 DCCT 21 GCONB 2 FASJEP-UNB-ENA 3 DAN 5
INTERESSE 1 AMBASSADE DU BENIN 4 JORB -DACP/MJLDH 6.